



BRETAGNE
*Comité Régional de Bretagne
de Tir à l'Arc*

**CHALLENGE des CLUBS
de BRETAGNE 2024
EN TIRS DE PARCOURS**

Pierrick LEPARC
Conseiller Technique Sportif FFTA
Tél : 02 99 53 28 45
LEPARCPierrick@aol.com



DRAJES DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE JEUNESSE, ENGAGEMENT, SPORT

Janvier 2021 : les services jeunesse sport vie associative engagement et formation de la DRJSCS rejoignent la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) de l'Académie de Rennes.



1 - L'objectif

Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc souhaite identifier les clubs engagés dans la pratique sportive du tir à l'arc en tirs de parcours auprès de différents publics sur le territoire breton.

Il s'agit donc d'identifier, d'évaluer, de mettre à l'honneur et de récompenser les associations qui font la promotion du tir à l'arc auprès

- de la pratique sportive du tir en campagne
- de la pratique sportive du tir sur cibles 3D
- de la pratique sportive du tir nature

L'ambition du projet du challenge des clubs de tirs de parcours est de recenser les structures d'accueil et de formation en tirs de parcours.

2 - L'évaluation

Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc souhaite évaluer l'ensemble des clubs bretons afin de les classer, et de les récompenser au regard de leur implication en faveur de ces publics.

Pour rester en cohérence avec les objectifs du Comité Régional, les épreuves de référence suivantes serviront à établir un classement :

- Le championnat régional de tir en campagne
- Le championnat régional de tir sur cibles 3D
- Le championnat régional de tir nature

3 – Les critères du classement

Les critères pris en compte pour réaliser le classement sont les suivants :

- Le nombre de participants en individuels et le nombre d'équipes engagées
- Le nombre de médailles en individuels et le nombre de médailles en équipes
- La participation des clubs sur au moins 2 des 3 épreuves

4 – L'établissement du classement

Le classement des clubs est effectué par capitalisation de points pour l'ensemble des épreuves, sur les bases suivantes :

- **Le championnat régional de tir en campagne**

Equipe qualifiée à la finale régionale : 50 points

1^{ère} équipe : 100 points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} 60 points, 4^{ème} : 40 points, 5^{ème} à 8^{ème} 20 points, 9^{ème} à 16^{ème} 10 points. Catégories concernées (hommes, femmes et mixtes).

1^{er} individuel : 40 points, 2^{ème} : 30 points, 3^{ème} : 20 points, 4^{ème} : 10 points, 5^{ème} à 8^{ème} 5 points, 9^{ème} à 16^{ème} 2 points.

- **Le championnat régional de tir sur cibles 3D**

Equipe qualifiée à la finale régionale : 50 points

1^{ère} équipe : 100 points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} 60 points, 4^{ème} : 40 points, 5^{ème} à 8^{ème} 20 points, 9^{ème} à 16^{ème} 10 points. Catégories concernées (hommes, femmes et mixtes).

1^{er} individuel : 40 points, 2^{ème} : 30 points, 3^{ème} : 20 points, 4^{ème} : 10 points, 5^{ème} à 8^{ème} 5 points, 9^{ème} à 16^{ème} 2 points.

- **Le championnat régional de tir nature**

Equipe qualifiée à la finale régionale : 50 points

1^{ère} équipe : 100 points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} 60 points, 4^{ème} : 40 points, 5^{ème} à 8^{ème} 20 points, 9^{ème} à 16^{ème} 10 points. Catégories concernées (hommes et femmes).

1^{er} individuel : 40 points, 2^{ème} : 30 points, 3^{ème} : 20 points, 4^{ème} : 10 points, 5^{ème} à 8^{ème} 5 points, 9^{ème} à 16^{ème} 2 points.

Les clubs seront classés par leur total de points cumulés par épreuves.

Les clubs seront classés par ordre décroissant du cumul de la totalité des points obtenus sur l'ensemble des épreuves. Pour être classé, les clubs devront réaliser au moins 2 épreuves. Les clubs n'ayant réalisé qu'une seule épreuve seront classés suivant leur nombre de points à la suite des clubs ayant réalisé au moins 2 épreuves.

En cas d'égalité, les clubs seront départagés par le meilleur total des points en tir en campagne, puis en tir sur cibles 3D en cas de nouvelle égalité.

5 – La valorisation du CHALLENGE des CLUBS de BRETAGNE en TIRS de PARCOURS 2024

Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc valorisera le classement des clubs par une dotation matériel de la valeur suivante :

Place	Aides
1er	500,00 €
2ème	300,00 €
3ème	200,00 €
4ème	100,00 €
5ème	100,00 €

